



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

À nous retourner par mail
xavier.camps@objectifpartenaires.com

Formation

Intitulé de la formation : Techniques oratoires : premier voyage

Dates :

Lieu : Objectif Partenaires dans notre espace de formation dédié :

74 rue Georges Bonnac, Tour 3, 33 000 BORDEAUX

Prix : 1 150 euros net pour 2 journées/14 heures (Déjeuner et suivi individualisé compris)

Participant(e)

☐ M. ☐ Mme **Prénom**

Nom

Fonction

E-mail

Entreprise

Adresse

Téléphone

Responsable Inscription

☐ M. ☐ Mme **Prénom**

Nom

Fonction

E-mail

Entreprise

Adresse

Téléphone



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE

« *Techniques oratoires : premier voyage* »

Référence de la convention : **TEO-2026-2027**

Entre les soussignés :

SAS Objectif Partenaires
74 rue Georges Bonnac – Tour 3
33000 BORDEAUX

et
représentée par Xavier CAMPS, Président de la SAS

représentée par _____ ,

a été conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA MISSION :

Objectif Partenaires s'engage à réaliser une mission de formation :

Titre de la mission : « Techniques oratoires : premier voyage »
Public : Consultant-Formateur
Lieux : Dans les locaux d'Objectif Partenaires, 74 rue George Bonnac, Tour 3 – Jardins de Gambetta, 33000 Bordeaux
Période :
Durée totale : 2 journées + 45 minutes de suivi
Catégorie d'action : Actions de formation
(au sens de l'article L. 6313-1 Code du Travail)
Intervenant : Xavier CAMPS, Consultant - Formateur RH



ARTICLE 2 – EFFECTIF FORMÉ :

Nom – Prénom	Fonction	Entreprise
Nombre total de participant :		1

ARTICLE 3 – DÉTAILS DE LA FORMATION :

3.1 Objectifs pédagogiques de la formation

- Construire son identité d'oratrice/teur en appliquant les techniques phares de la prise de parole
- Gérer ses émotions face à l'auditoire grâce à la confiance en soi
- Travailler l'impact de ses discours et interventions
- Optimiser ses capacités de concision et d'argumentation
- Utiliser les outils de communication selon les règles de l'art

3.2 Contenus de la formation

- Les techniques clés : le regard, la posture, le souffle, la voix, les appuis
- Les outils de la traque au trac
- L'expression face au public : le masque, la projection vocale et prosodie, l'interprétation, le lien orateur-public, le silence de conviction
- La sémantique : les procédés d'argumentation et de réfutation, la connotation/ dénotation et les figures de style
- L'expression et la conviction à travers l'utilisation des outils de communication

3.3 Modalités d'évaluation et de sanction de la formation des participants

- Une attestation reprenant les détails de la formation (dates, durée, objectif opérationnel) est délivrée aux participants à l'issue du module formatif.



ARTICLE 4 - COÛT :

En contrepartie de cette prestation, sera redevable envers **Objectif Partenaires**, de la somme de :

	Volumétrie	Coût unitaire	Coût
Formation	2 jours	575,00 € HT	1 150,00 € HT
	Coût Total HT	1 150,00 €	
	TVA	0,00 €	
	Coût Total TTC	1 150,00 €	

*Objectif Partenaires est exonéré de TVA dans le cadre de son activité de formation
N° formation DIRECCTE : « déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75 33
11456 33 auprès du préfet de la Région Aquitaine »*

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE FACTURATION :

Deux étapes de facturation sont prévues :

- Acompte de 40% dès inscription soit 460 eur net, et convention signée.

Par :

☐ Chèque d'acompte de 460 € à l'ordre de : SAS Objectif Partenaires

☐ Virement bancaire, IBAN : FR76 3000 3003 7800 0209 1740 109
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

- Solde : À la fin de la deuxième journée de formation.

NB : Cette formation est finançable par l'OPCA de votre branche professionnelle dans une logique administrative et comptable *opérée par vos soins*.



ARTICLE 6 – DÉBIT OU ABANDON :

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de 14 jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation.

Une annulation intervenant entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50% du montant du stage.

Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du stage.

OBJECTIF PARTENAIRES se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins 7 jours calendaires avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées.

ARTICLE 7 - CAS DE DIFFÉRENDS :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige commercial éventuel sera à régler devant le tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires,

Pour

Pour **OBJECTIF PARTENAIRES**,
Xavier CAMPS
Président SAS

OBJECTIF PARTENAIRES
74 rue Georges Bonnac - Bloc Gambetta Tour 3
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 22 97 61
Siren : 502 823 446 - RCS Bordeaux
www.objectifpartenaires.com

Conditions Générales de Vente

Article 1 / Préambule :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de formation et offres de services dispensées par OBJECTIF PARTENAIRES. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relatif à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

OBJECTIF PARTENAIRES se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment, par publication d'une nouvelle version sur son site internet www.objectifpartenaires.com. Les CGV applicables alors seront celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) à la commande.

Article 2 / Modalités d'Inscription :

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande ou d'un devis signé à adresser par mail et/ou par courrier.

OBJECTIF PARTENAIRES peut être amenée à demander un acompte des coûts à signature du devis ou bon de commande.

Le devis ou le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente.
- Nom et prénom du ou des stagiaires (si connus au moment de la signature du devis)
- Intitulé du stage ou référence
- Date(s) du stage
- Montant de la commande HT et TTC
- La mention s'il y a lieu « Prise en charge par votre Opco » ou « Prise en charge par votre Fonds d'assurance formation »
- Si financement par un Opco ou un FAF, la notification de votre numéro d'adhérent et numéro de dossier devra nous être mentionné sur votre bon de commande. L'accord de prise en charge de votre Opco ou FAF devra nous être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.



Article 3 / Convention de formation :

OBJECTIF PARTENAIRES est déclarée organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Nos conventions de formation vous seront adressées et devront nous être retournées datées, signées et tamponnées avec mention Bon pour Accord.

La Convention précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Article 4 / Convocation :

Dès réception du bon de commande ou du devis signé, l'inscription est enregistrée.

Si la formation se déroule dans un local sélectionné par notre organisme, une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage.

Si formation dans vos locaux d'entreprise, une convocation est adressée systématiquement aux stagiaires 10 jours ouvrés avant l'entrée en stage par l'intermédiaire de la personne référente de l'entreprise.

OBJECTIF PARTENAIRES ne peut être tenue responsable en cas de convocations non transmises en interne par le service formation.

Article 5 / Annulation :

Toute annulation d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant plus de 14 jours calendaires avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation.

Une annulation intervenant entre 14 et 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50% du montant du stage.

Une annulation intervenant moins de 7 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du stage.

OBJECTIF PARTENAIRES se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins 7 jours calendaires avant le début du stage. De nouvelles dates leur seront proposées.

S.A.S. au capital de 33 040 €
502 823 446 R.C.S. Bordeaux
NAF 7022Z
DREETS 75 33 11 456 33
Ne vaut pas agrément de l'État.

74, rue Georges Bonnac,
Bloc Gambetta – Tour 3
33 000 Bordeaux
Tél : +33 (0)5 57 22 97 61
www.objectifpartenaires.com



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Article 6 / Supports de cours :

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite ».

L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Article 7 / Paiement :

Nos prix sont établis hors taxes et sont majorés du taux de la TVA en vigueur. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC.

Article 8 / Conditions de règlement :

Nos prestations sont réglables à réception de facture, sans escompte et par virement à l'ordre d'OBJECTIF PARTENAIRES. Nos factures sont adressées au client après réalisation de la prestation. Toute formation commencée est due en entier.

Toute somme impayée à échéance pourra être majorée par des pénalités de retard calculées au taux de l'intérêt légal à partir du premier jour de retard. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ou auxiliaires de police.

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences ou le Fonds d'assurance formation dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, le devis ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO ou le FAF qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si OBJECTIF PARTENAIRES n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO ou du FAF au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.



En cas de non-paiement par l'OPCO ou le FAF, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 9 / Délais de paiement :

En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En outre, tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Cette pénalité est exigible de plein droit et sera portée au débit du compte du client.

Article 10 / Responsabilité :

OBJECTIF PARTENAIRES ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 11 / Attribution de compétences :

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Article 12 / Protection des données personnelles :

Dans le cadre de la réalisation des formations, OBJECTIF PARTENAIRES est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rétractation, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès d'OBJECTIF PARTENAIRES ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer OBJECTIF PARTENAIRES, en écrivant à l'adresse suivante : contact@objectifpartenaires.com OU guillaume.nieddu@objectifpartenaires.com, 74 rue Georges Bonnac, Tour 5, Bloc Gambetta, 33000 Bordeaux.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, OBJECTIF PARTENAIRES s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

S.A.S. au capital de 33 040 €
502 823 446 R.C.S. Bordeaux
NAF 7022Z
DREETS 75 33 11 456 33
Ne vaut pas agrément de l'État.

74, rue Georges Bonnac,
Bloc Gambetta – Tour 3
33 000 Bordeaux
Tél : +33 (0)5 57 22 97 61
www.objectifpartenaires.com

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION





Par conséquent, OBJECTIF PARTENAIRES s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, OBJECTIF PARTENAIRES se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

Version du 24/01/2023

S.A.S. au capital de 33 040 €
502 823 446 R.C.S. Bordeaux
NAF 7022Z
DREETS 75 33 11 456 33
Ne vaut pas agrément de l'État.

74, rue Georges Bonnac,
Bloc Gambetta – Tour 3
33 000 Bordeaux
Tél : +33 (0)5 57 22 97 61
www.objectifpartenaires.com

Qualiopi
processus certifié 
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions suivante :
ACTIONS DE FORMATION

